

## NUMÉRO 6 — LE JEUDI 28 JANVIER 2021

### INTERVENTION DE LA FQM POUR EMPÊCHER LA SUSPENSION DE SERVICES D'AUTOBUS INTERURBAIN EN GASPÉSIE, AU BAS-ST-LAURENT, EN MAURICIE ET AU CENTRE-DU-QUÉBEC

Hier, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) apprenait que l'entreprise Keolis, propriétaire d'Autocars Orléans Express, suspendait ses liaisons dans les régions de la Mauricie, du Centre-du-Québec et du Bas-St-Laurent, la Gaspésie ayant déjà été l'objet d'une annonce plus tôt dans la semaine. Conscient du caractère essentiel de ce service pour nos membres et dénonçant la décision inacceptable de cette entreprise, le président de la FQM, M. Jacques Demers, a interpellé le ministre des Transports pour lui demander une intervention d'urgence afin d'éviter toute coupure de service. Vous pouvez lire la lettre qui a été transmise au ministre en cliquant [ICI](#). La lettre était aussi signée par le 1<sup>er</sup> vice-président de la Fédération et préfet de Kamouraska, M. Yvon Soucy, la présidente de la Table sur le développement local et régional et préfète de la MRC du Rocher-Percé, M<sup>me</sup> Nadia Minassian, et deux membres du comité exécutif, MM. Larry Bernier, maire de Lac-Édouard et Guy St-Pierre, maire de Manseau.

Dès la réception de la lettre, le ministre des Transports a communiqué avec M. Demers pour discuter du dossier. Vous pouvez prendre connaissance du contenu des échanges en cliquant [ICI](#).

La FQM suit de près la situation et vous tiendra informés de son évolution.

### POINT DE PRESSE DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

Le premier ministre a indiqué que malgré que la situation continue de s'améliorer, avec 1264 hospitalisations, nous sommes encore en situation de délestage avec beaucoup de listes d'attente pour des interventions chirurgicales. Il a rappelé que certains assouplissements seront annoncés la semaine prochaine pour le 8 février, par région, mais que la majorité des mesures actuellement en place demeureront, notamment le couvre-feu qui semble efficace.

Le premier ministre a indiqué que le gouvernement est préoccupé par la semaine de relâche et a rappelé l'importance de protéger les personnes de 65 ans et plus. Il a invité les Québécois à la prudence et à ne pas voyager, notamment en raison des risques liés au variant britannique.

Il a réitéré sa demande à Ottawa d'interdire les voyages internationaux non essentiels ou de confiner les voyageurs dans des hôtels supervisés.

Il a indiqué avoir signé une entente avec Médicom, une entreprise québécoise, pour des masques N95.

Il a aussi rappelé que des discussions ont lieu avec Bell pour assurer l'accès à Internet haut débit à tous d'ici deux ans.

Il a également indiqué que le jeudi 11 mars prochain se tiendra une journée de commémoration pour les personnes décédées de la COVID-19.

Il a fait un appel au respect des mesures sanitaires.

## PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR)

Le ministère des Transports vient de lancer un appel de projets dans le cadre du *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)*. Ce programme vise à soutenir les organismes (notamment les municipalités et les MRC) qui souhaitent réaliser des projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route.

La date limite pour déposer un projet est fixée au vendredi 19 février 2021.

Toutes les informations sur le PAFFSR sont disponibles sur le site Web du ministère des Transports du Québec en cliquant [ICI](#).

## FORMATION

### Vous êtes à un clic de votre prochaine formation!

Les 75 sessions de formation offertes par la FQM jusqu'en juin 2021 en classe virtuelle [sont disponibles en un clic ici](#).

Accessibles en classes virtuelles, en webinaires ou en formule en ligne, voici les formations proposées par la FQM en février.

### Classes virtuelles

Les cours de février :

- 4 février 2021 de 9 h à 12 h — [Le coût de revient des activités municipales](#)
- 11 février 2021 de 17 h 30 à 20 h 30 — [La planification stratégique](#)
- 13 février 2021 de 9 h à 12 h — [Les communications citoyennes à l'heure de l'acceptabilité sociale](#)
- 18 février 2021 de 9 h à 12 h — [La nécessité d'un travail d'équipe du Maire et de la Direction générale](#)
- 19 février 2021 de 9 h à 12 h — [MRC, comprendre et maximiser les outils de la gouvernance régionale](#)
- 20 février 2021 de 9 h à 16 h — [Adjugé ! Les coulisses de la prise de décision en matière de contrats](#)
- 25 et 26 février 2021 de 9 h à 12 h — [Sécurité civile : les élus, la loi et la prévention](#)
- 25 et 26 février 2021 de 13 h à 16 h — [La communication avec les médias et avec les citoyens](#)
- 24 février 2021 de 17 h 30 à 20 h 30 — [Le service à la clientèle](#) (et la gestion des situations conflictuelles)
- 27 février 2021 de 9 h à 12 h — [Les droits des élus-es municipaux à la représentation juridique dans le cadre de poursuites intentées contre eux dans l'exercice de leurs fonctions](#)
- 27 février 2021 de 9 h à 16 h — [Assumer son leadership en tant qu'élue — phase 2](#)

### Réservez votre webinaire!

- 2 février 2021, à 9 h — [Comment faire augmenter la valeur d'une entreprise? \(Café Web\)](#)
- 9 février 2021, à 14 h — [Organisation et fonctionnement de l'État québécois](#)
- 11 février 2021, à 9 h — [La Loi concernant les droits sur les mutations immobilières, quoi de neuf?](#)

- 23 février 2021, à 14 h – [La Loi sur les ingénieurs a changé : quels sont les impacts pour vous?](#)
- 25 février 2021, à 14 h – [Les actes dérogatoires les plus fréquemment constatés lors des enquêtes administratives menées par la Direction du contentieux et des enquêtes \(DCE\) de la Commission municipale du Québec.](#)

Besoin d'une session de rattrapage? [Cliquez ici.](#)

## Élections 2021

Si vous souhaitez anticiper la réservation des cours essentiels (dont celui obligatoire sur « Le comportement éthique ») en formule privée, le service de la formation répondra à vos questions et vous transmettra une offre. Contactez-nous à [competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca).

[Pour en savoir plus, cliquez ICI.](#)

## LA LOI SUR LES INGÉNIEURS A CHANGÉ : QUELS SONT LES IMPACTS POUR VOUS?

La modernisation tant attendue de la *Loi sur les ingénieurs* du Québec est maintenant chose faite! La nouvelle version de la *Loi sur les ingénieurs* a en effet été adoptée le 24 septembre dernier. Cette nouvelle mouture de la Loi contient plusieurs nouveaux éléments qui ont des incidences importantes pour les municipalités. La Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) et la FQM vous proposent un webinaire de 90 minutes le 23 février 2021 à 14 h afin de prendre connaissance de ces changements et de leurs impacts sur le travail des officiers municipaux en bâtiment et en environnement.

Voici quelques-uns des sujets qui seront abordés :

- la nouvelle infraction qui touche directement les municipalités;
- la nouvelle définition des activités et des ouvrages d'ingénierie;
- les nouvelles exceptions;
- les pouvoirs élargis de l'Ordre pour lutter contre la pratique illégale.

Cette séance d'information gratuite sera animée par M<sup>e</sup> Patrick Marcoux et M<sup>me</sup> Marie-Julie Gravel, ing. de l'Ordre des ingénieurs du Québec. [Cliquez ici](#) pour vous inscrire.

## ET TOUJOURS 25 % DE REMISE POUR LES MEMBRES GRÂCE AU CODE PROMOTIONNEL TRANSMIS À VOTRE MUNICIPALITÉ

Toute une équipe à votre service!

- Un conseil, une question : [competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca);
- Votre **Répertoire complet de formation municipale** de la FQM, de l'ADMQ, de la COMBEQ et de la MMQ : téléchargez-le dès à présent en cliquant [ICI](#).

La formation municipale à distance

